

La Belgique doit présenter des excuses pour la colonisation

■ Cinq experts onusiens font une série de recommandations à la Belgique après un séjour d'une semaine dans notre pays.

■ Ils étaient venus étudier le racisme envers les descendants d'Africains.

Après une semaine en Belgique, cinq experts onusiens (une Américaine, un Jamaïcain, un Sud-Africain, un Philippin et un Polonais) ont formulé lundi une série de recommandations à l'État belge pour, indiquent-ils, extirper le racisme envers les descendants d'Africains. Ils appartiennent au Groupe d'experts sur les personnes d'ascendance africaine, créé en 2002 à la suite de la Conférence mondiale sur le racisme de Durban.

Discrimination "endémique"

Ce groupe dépend du Conseil des droits de l'homme de l'Onu, très critiqué en raison du nombre de ses États membres ne respectant pas les droits de l'homme et du peu de pays condamnés, à l'exception notable d'Israël, objet de plus de la moitié des condamnations.

Les experts apprécient les initiatives des autorités fédérales, régionales et communales pour combattre le racisme et la discrimination, ainsi que les manifestations culturelles célèbrent les cultures africaines dans notre pays, mais estiment que "la discrimination raciale est endémique dans les institutions" belges en raison "du manque de reconnaissance de la vraie portée de la violence et de l'injustice de la colonisation".

Les cinq experts formulent de nombreuses recommandations à l'État belge.

Ce dernier devrait ainsi "adopter un plan d'action natio-

nal et interfédéral contre le racisme", en "partenariat avec des descendants d'Africains". Établir une "institution nationale pour les droits de l'homme indépendante en partenariat avec des descendants d'Africains". Financer des "projets créatifs de descendants d'Africains telle qu'une Maison de la culture africaine" afin de "préserver l'histoire et la mémoire de la diaspora africaine". Le gouvernement devrait aussi, selon ces experts, "financer des associations anti-racistes dirigées par des descendants d'Africains" et reconnaître "la contribution des descendants d'Africains au développement de la société belge en créant des monuments" à leur gloire.

Les cinq experts "recommandent une justice réparatoire, en vue de fermer le sombre chapitre de l'histoire et comme moyen de réconciliation et guérison. Nous pressons le gouvernement de présenter des excuses pour les atrocités commises durant la colonisation" et d'établir une "commission vérité" sur cette période historique.

Le Musée royal d'Afrique centrale devrait "recevoir les ressources financières et humaines appropriées" tandis que les universités belges devraient, selon les cinq experts, "doter des chaires d'études africaines et faire une priorité de l'embauche de professeurs de descendance africaine". Les experts "pressent le gouvernement de soutenir financièrement une campagne d'éducation publique en partenariat avec les descendants d'Africains pour apprendre et mieux comprendre l'héritage du colonialisme belge".

Avoir des statistiques raciales

Plus surprenant pour notre pays, où les statistiques raciales

sont interdites, les cinq experts les recommandent. Le groupe appelle les autorités belges à "instaurer une politique de documentation et analyse des interpellations et arrestations dans

tout le pays comprenant la race et la couleur de peau, pour promouvoir et assurer l'égalité et l'équité de traitement par la police". Les cinq experts recom-

mandent également "des procédures judiciaires accélérées" envers les responsables de comportement raciste.

Le gouvernement devrait aussi, selon le rapport des experts, revoir son "matériel éducatif" concernant "l'esclavage, le trafic d'esclaves et le colonialisme" et rendre "obligatoire" l'enseignement de l'histoire coloniale belge "à tous les niveaux du système d'éducation". "Tous les enseignants devraient recevoir une formation antiraciste."

Droit à un standard de vie

Plus généralement, "le gouvernement devrait prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre les discriminations raciales et assurer la mise en œuvre complète du droit à un standard de vie adéquat, y compris le droit à un logement adéquat, l'accès à des soins de santé abordables, à l'emploi et à l'éducation pour les descendants d'Africains".

Enfin, la Belgique devrait "conduire un audit sur l'équité raciale dans ses institutions, inciter les employeurs privés à faire de même" et "s'engager à rendre publics les résultats et mettre en œuvre les recommandations" des auditeurs.